

Ministère de la Santé
Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels

Avis de l'administrateur en chef : Modifications réglementaires proposées pour les quotes-parts et les honoraires de préparation du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO)

1 mai 2020

Le présent avis a pour but de vous informer des modifications proposées au Règlement de l'Ontario 201/96 en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* qui, s'elles sont approuvées, réduiraient les quotes-parts et les honoraires de préparation supplémentaires qui sont survenus en raison d'une recommandation selon laquelle les médicaments doivent être délivrés en 30 jours, même si une quantité plus importante a été prescrite ou est payable en vertu du PMO, afin de protéger la chaîne d'approvisionnement en médicaments et de prévenir les pénuries de médicaments, dues aux circonstances entourant l'urgence liée à la COVID-19.

Les modifications proposées, si elles sont approuvées, garantiraient que les bénéficiaires du PMO ne doivent payer qu'une seule quote-part pour un approvisionnement de plus de 30 jours en médicaments qui sont maintenant dispensés en plusieurs versements, conformément à la recommandation du ministère concernant la limite d'approvisionnement. Les modifications proposées réduiraient également les honoraires de préparation payés aux pharmacies et aux médecins traitants pour le troisième versement, le cas échéant.

Un résumé et le texte des modifications proposées sont disponibles sur le Registre de la réglementation au lien ci-dessous :

<https://www.ontariocanada.com/registry/quickSearch.jsp>

Titre: *Plan d'intervention contre la pandémie de COVID-19 : exonération de quote-part supplémentaire*

Le contenu du règlement final est à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil qui peut apporter aux règlements les modifications qu'il juge appropriées.

Les parties intéressées sont invitées à fournir des commentaires écrits sur les modifications proposées aux règlements dans le cadre de l'examen. Le ministère examinera les commentaires reçus au plus tard le **2 mai 2020 à minuit** (heure de l'Est). Veuillez noter que les commentaires reçus après cette date pourraient ne pas être pris en compte.

Veuillez envoyer vos commentaires écrits à l'adresse suivante :

Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels
Ministère de la Santé
5700, rue Yonge, 3^e étage
Toronto (Ontario)
M2M 4K5
Télécopieur : 416-325-6647
Courriel : PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca

Sauf à la demande expresse du ministère ou avec son accord, tous les documents ou commentaires reçus des organismes en réponse à cet avis seront considérés comme étant du domaine public et peuvent être utilisés et divulgués par le ministère dans le cadre de son analyse. Le ministère peut divulguer des documents ou des commentaires, ou le résumé de ceux-ci, à d'autres parties intéressées durant et après la période de soumission des commentaires.

Les commentaires soumis par une personne indiquant une affiliation à un organisme au moment de soumettre son dossier seront considérés comme ayant été soumis au nom de l'organisme affilié. Le ministère ne divulguera aucun renseignement personnel contenu dans la communication d'une personne qui n'a pas spécifié d'affiliation à un organisme au moment de soumettre son dossier sans le consentement de la personne, sauf si la loi l'exige. Cependant, le ministère pourrait utiliser et divulguer le contenu des commentaires soumis par la personne dans le cadre de son travail d'analyse.

Pour toute question à propos de la collecte de ces informations, veuillez vous adresser au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère, au 416 327-7040.